

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G
Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante
et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill
Décembre 2006

1. ORIENTATION SCOLAIRE ET MENTORAT À MCGILL

McGill devrait voir à rendre disponibles et accessibles une orientation scolaire et un mentorat de qualité à tous, organisés en fonction du stade de la carrière universitaire. Une attention particulière devrait être portée à conseiller les étudiants sur les programmes interdisciplinaires et interfacultaires.

Les membres du Groupe d'étude de la principale sont conscients que la prestation de services en orientation scolaire et en mentorat devra être adaptée selon les facultés et unités, et selon le stade de carrière d'un étudiant. Ils recommandent vivement que les doyens examinent la pertinence de fournir aux étudiants des conseils relativement aux politiques et aux procédures ayant trait aux programmes et aux cours, par l'intermédiaire de conseillers professionnels à temps plein. Au nombre des avantages perçus de ce modèle figurent la possibilité de développer de l'expertise dans les exigences d'une gamme de programmes, ainsi qu'une plus grande disponibilité à rencontrer les étudiants durant les heures normales de bureau. Selon ce modèle, les professeurs auraient plus de possibilités et de disponibilité pour assumer un rôle de mentor auprès des étudiants, qui mettrait l'accent sur des intérêts universitaires communs, l'acquisition de connaissances et les carrières, et ils seraient appelés à s'acquitter de cette fonction.

Il est impossible de tracer une frontière nette entre l'orientation scolaire et le mentorat adéquats dans chaque cas, mais l'idée est que les attentes concernant chaque rôle correspondent à la description susmentionnée. Il est important de noter que, si cette recommandation met surtout l'accent sur l'aide scolaire, elle n'a pas pour but de faire obstacle aux améliorations à apporter à la conseillancce portant sur la carrière et l'emploi pendant le programme d'études d'un étudiant ou à l'obtention d'un diplôme. Les membres du Groupe d'étude proposent que les mesures suivantes soient étudiées comme moyens d'offrir une aide de qualité à tous les étudiants.

- 1.1 Il y aurait lieu d'adopter un énoncé de mission sur l'orientation scolaire, qui traduit la valeur de celle-ci pour la communauté, et qui en explique l'objectif dans son apport à la vie étudiante et à l'acquisition de connaissances.
- 1.2 Tous les membres du personnel enseignant de l'Université devraient être encouragés à contribuer à l'enrichissement de la vie étudiante et à l'acquisition de connaissances en dehors des cours, conformément aux objectifs et à la mission universitaires de McGill. Par le truchement du mentorat, et d'autres moyens, les membres du corps enseignant devraient avoir la possibilité de contribuer au façonnement d'une communauté accueillante qui prône l'acquisition de connaissances.
- 1.3 Pour les étudiants de premier cycle, une orientation scolaire de qualité signifierait que chaque étudiant puisse compter sur l'apport d'un conseiller pédagogique, qui peut le seconder dans ses démarches d'accès aux ressources de la communauté. Cela suppose que chaque département disposerait d'un ou de plusieurs conseillers pédagogiques à temps plein ou partiel.
- 1.4 Qu'ils soient titulaires ou non d'un poste universitaire, les conseillers devraient être intégrés aux fonctions universitaires du département (ou de la faculté), y compris, par exemple, en siégeant au Comité de sélection des cours et en assistant aux réunions départementales.

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G

Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill Décembre 2006

- 1.5 En accord avec la mission, les valeurs et les objectifs de l'Université, il conviendrait d'adopter des normes institutionnelles précisant le nombre d'étudiants que chaque orienteur à temps plein serait appelé à guider. Ce faisant, l'Université devrait faire le bilan de l'orientation scolaire présentement disponible aux étudiants des différentes unités et devrait songer, par exemple, à s'inspirer de la norme de la National Academic Advising Association (NACADA).
- 1.6 En consultation avec les bureaux des affaires étudiantes, le premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) devrait voir au développement de protocoles pour les registres des lignes de conduite suggérées aux étudiants par les orienteurs, ainsi que pour l'accès à ces registres.
- 1.7 Les doyens et les directeurs de département devraient être encouragés à développer des possibilités structurées au sein de leur unité, dont les Groupes d'intérêts de première année, qui permettraient aux professeurs et aux étudiants de découvrir des intérêts intellectuels communs, et de favoriser des occasions de mentorat pour des membres du personnel universitaire.
- 1.8 L'Université devrait examiner l'efficacité des normes et des mécanismes en matière de responsabilité des directeurs et des étudiants des cycles supérieurs, et explorer où il est possible d'améliorer leur application.
- 1.9 La priorité attachée à la conseillanc e de qualité devrait se traduire par une attribution de ressources, qu'il s'agisse de personnel, d'espace, d'équipement ou de l'élaboration de systèmes, ainsi que par un développement professionnel.

2. RESSOURCES POUR LES ÉTUDIANTS : FINANCEMENT ET ESPACE

La deuxième recommandation du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill porte sur l'amélioration du financement pour les étudiants diplômés, l'aide financière pour les étudiants de premier cycle et de niveau professionnel, et l'amélioration de l'espace destiné aux activités sociales et d'études pour l'ensemble des étudiants. Il va sans dire que des ressources considérables – nouvelles ou réaffectées – devront être mobilisées afin d'assurer la mise en œuvre de cette recommandation.

RESSOURCES : FINANCEMENT ET ESPACE POUR LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS

McGill obtient beaucoup de succès dans le recrutement d'étudiants diplômés. Cependant, des indications nous convainquent que le financement actuel ne suffit pas et que notre incapacité à assurer l'octroi d'un financement adéquat aux étudiants au moment de faire leur choix fait en sorte que nous perdons de nombreux candidats remarquables. Les taux de rendement de nombreux programmes de cycle supérieur sont inférieurs aux taux optimaux, année après année. La recommandation portant sur l'accroissement du financement, telle que décrite ci-dessous, s'inscrit dans les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs établis dans le Livre blanc – Appel à l'action de l'Université McGill, lesquels portent sur l'amélioration des taux de réussite et la période nécessaire aux étudiants pour terminer leurs études.

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G
Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante
et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill
Décembre 2006

L'Université McGill devrait établir un niveau de base relativement au financement alloué aux étudiants en recherche aux cycles supérieurs, qui concurrence ceux offerts par les universités paires, tant ailleurs au Canada qu'à l'échelle mondiale et ce, dans l'ensemble des départements où sont menés des travaux de recherche. L'Université est tenue de fournir des laboratoires et des espaces de travail sécuritaires et de taille adéquate pour l'ensemble des étudiants de 2^e et 3^e cycles. L'attribution de fonds consentis aux étudiants des cycles supérieurs doit être une priorité et les bourses allouées doivent être remises aux étudiants rapidement et efficacement.

Les membres du Groupe d'étude de la principale soutiennent que la mise en œuvre de la recommandation liée au financement pour les étudiants diplômés nécessitera que soient prises les actions suivantes :

- 2.1 offrir de l'aide au moment où l'étudiant est appelé à choisir entre les offres d'admission qui lui sont faites.
- 2.2 inclure une combinaison de bourses d'études, de bourses de recherche, de postes de chargés de recherche et de cours pour répondre aux besoins d'aide financière.
- 2.3 encourager le personnel enseignant à présenter une demande à tout programme externe de soutien financier susceptible d'accroître la capacité de McGill à atteindre ses objectifs en matière d'inscription d'étudiants des cycles supérieurs nécessitant une aide financière.
- 2.4 accroître les ressources disponibles pour financer les études aux cycles supérieurs. Au fur et à mesure où les fonds supplémentaires seront disponibles, des priorités relativement au financement seront établies, prenant en considération la composante recherche du programme et le niveau potentiel de rémunération l'étudiant à suivant la diplomation.
- 2.5 vérifier le niveau de financement disponible pour les étudiants diplômés, selon les disciplines, afin de s'assurer que les offres de McGill puissent concurrencer celles des institutions homologues.
- 2.6 informer tous les étudiants potentiels aux cycles supérieurs, par le biais des documents de recrutement, qu'ils doivent présenter une demande à tout programme externe de soutien financier approprié auquel ils sont admissibles.
- 2.7 Établir le recrutement ciblé en fonction d'un processus de consultation, en tenant compte des ressources disponibles pour soutenir les étudiants, notamment en ce qui a trait au financement et à l'accès à l'espace de travail et aux laboratoires des départements et des facultés.

RESSOURCES : AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE ET DE NIVEAU PROFESSIONNEL

L'Université doit prendre des mesures pour mobiliser les ressources nécessaires afin d'offrir une aide suffisante aux étudiants de premier cycle et de niveau professionnel pour la durée de leur programme, de sorte qu'aucun candidat admis à McGill ne doive refuser l'offre qui lui est faite en raison de questions financières. L'aide financière à laquelle les étudiants ont droit doit leur être accordée de façon efficace et rapide.

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G
Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante
et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill
Décembre 2006

L'Université a entrepris les démarches qui s'imposent pour s'assurer que les candidats à l'admission aux programmes de premier cycle et professionnels puissent présenter une demande d'aide financière au moment de leur admission, et pour s'assurer qu'ils obtiennent une réponse à l'égard de l'admissibilité et du montant auquel ils ont droit avant la date limite pour la prise de décision quant à l'offre d'admission.

Les membres du Groupe d'étude de la principale recommandent que les démarches suivantes soient prises pour rehausser la capacité de l'Université à fournir un soutien financier à tous les candidats qualifiés :

- 2.8 des évaluations menées auprès des étudiants qui soumettent une demande d'aide financière doivent être agrégées et analysées en vue de déterminer l'ampleur des besoins financiers non comblés pour les étudiants de premier cycle et de niveau professionnel.
- 2.9 l'Université doit évaluer dans quelle mesure il est possible de satisfaire aux exigences en matière de ressources pour une aide financière établie en fonction des besoins et devant être améliorée de façon importante, tout en rehaussant notre habileté à offrir un nombre approprié de bourses d'études aux étudiants exceptionnels méritoires.

RESSOURCES : ESPACE D'ÉTUDE ET DE VIE SOCIALE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS

Des données portant sur les obstacles et le coût associés à la réservation de locaux pour la tenue d'activités indiquent qu'il nous faut aborder diverses questions liées à la structure.

- 2.10 Le premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) et le vice-principal (administration et finances) doivent mener de vastes consultations, par l'entremise d'une table ronde ou d'un autre mécanisme jugé approprié, afin de simplifier les procédures et les processus décisionnels pour la location d'espace par les organisations étudiantes, dans la mesure du possible.
- 2.11 L'Université doit revoir les principes qui sous-tendent les barèmes tarifaires associés à l'utilisation des ses installations, dont celles ayant trait à leur utilisation en dehors des heures normales de travail, afin de déterminer s'ils donnent lieu à un équilibre approprié entre le rôle qu'occupe McGill à titre d'université à forte intensité de recherche axée sur l'étudiant, et les impératifs financiers rattachés à l'état de la situation relativement aux ressources dont dispose l'Université.
- 2.12 Au moment d'évaluer la suffisance de l'espace de travail pour les étudiants, l'Université doit tenir compte du rôle spécial que pourraient jouer les Bibliothèques universitaires dans l'appui aux étudiants et aux groupes en quête d'espace de travail, ou souhaitant réserver un lieu pour la tenue d'activités à caractère social.
- 2.13 L'Université doit prendre les mesures en vue de s'assurer qu'il est facile, pour l'ensemble des étudiants, d'accéder à l'espace virtuel. Pour ce faire, elle pourra :
 - encourager l'élaboration d'un cadre regroupant les politiques qui assurera un accès pratique aux espaces sur l'ensemble du campus, et ce, sans égard à la faculté;
 - évaluer la possibilité de fournir d'autres lieux conviviaux et polyvalents aux quatre coins du campus pour y installer des ordinateurs à l'intention de tous;

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G

Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill Décembre 2006

- de concert avec le Bureau du chef des services d'information, concevoir une carte sur laquelle apparaît l'ensemble des points d'accès informatiques sur le campus, et l'afficher sur le site Web de l'Université.

3. BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE

Dans son effort de bâtir une communauté d'apprentissage, McGill doit s'attacher à rehausser l'expérience mcgilloise pour fournir aux étudiants une fenêtre sur le monde. Ce faisant, l'Université devrait miser sur ses atouts uniques à titre d'établissement d'enseignement chef de file doté d'une population étudiante diversifiée, dont la principale langue d'enseignement est l'anglais, situé dans une ville cosmopolite et multiculturelle, au cœur d'une province francophone.

Afin d'améliorer l'expérience mcgilloise, les membres du Groupe d'étude de la principale recommandent que le premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) réalise les initiatives suivantes :

- 3.1 tenir compte, comme il se doit, et en consultation avec les étudiants et le responsable du Bureau de l'éducation en équité sociale et diversité, des attentes institutionnelles des étudiants qui font partie d'une communauté d'apprentissage qui célèbre la diversité.
- 3.2 explorer des perspectives quant à l'élaboration des orientations universitaires conçues sur mesure pour les étudiants commençant à des stades différents du programme.
- 3.3 inciter les départements à examiner les cours offerts, et évaluer la possibilité de former des classes de petite taille ou de taille moyenne en tout temps dans le programme.
- 3.4 en consultation avec les membres du Conseil interrésidences et la directrice des résidences, analyser le rôle des résidences dans le rassemblement des étudiants de McGill issus de diverses régions du Québec, du Canada et de l'étranger.
- 3.5 conjointement avec le chef des services d'information, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des activités destinées à accroître la communication avec les étudiants et au sein de l'Université, notamment :
 - optimiser l'utilisation de sources d'information électroniques;
 - centraliser les points d'accès aux systèmes sur le campus;
 - permettre la personnalisation de l'information transmise automatiquement aux étudiants;
 - créer un calendrier d'événements intégré en ligne.
- 3.6 formuler, en consultation avec les facultés, les normes et les buts de l'administration de services aux étudiants étrangers de McGill, tant pour les étudiants inscrits à nos programmes que pour ceux qui participent à un programme d'échange.
- 3.7 en consultation avec le Réseau des étudiants internationaux de McGill et le Bureau des étudiants internationaux, étudier les moyens d'appuyer les activités étudiantes qui rassemblent les étudiants étrangers et canadiens.
- 3.8 examiner avec les unités la possibilité et la pertinence d'offrir aux étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs des options dans les programmes afin de leur permettre d'améliorer leur maîtrise d'une autre langue et d'en apprendre davantage sur la culture du Québec.

ACCENT SUR L'ÉTUDIANT: Rapport final, annexe G
Résumé des recommandations du Groupe d'étude de la principale sur la vie étudiante
et l'acquisition de connaissances à l'Université McGill
Décembre 2006

- 3.9 examiner, avec les départements et le doyen de la Faculté d'éducation permanente, la possibilité d'offrir des cours sans unité ou à trois crédits afin de donner aux étudiants la chance d'améliorer leur connaissance d'une autre langue.
- 3.10 étudier avec des universités sœurs de Montréal la possibilité d'offrir des programmes conjoints qui permettraient aux étudiants de McGill de satisfaire à certaines exigences de leur programme dans un établissement francophone.
- 3.11 analyser l'aptitude de l'Université à offrir des services à des candidats en français et en anglais, et à annoncer efficacement ces services offerts aux candidats et aux étudiants francophones.
- 3.12 examiner le soutien offert aux membres du personnel qui souhaitent améliorer leurs connaissances d'une autre langue et les options possibles pour améliorer ce soutien, s'il y a lieu.